



Le Président

Jean-Claude SANDRIER

*Membre honoraire de l'Assemblée nationale
Chevalier de la Légion d'Honneur*

Vierzon, le 19 septembre 2017

N/réf : JCS/MM

Mesdames, Messieurs, les Président(e)s,
Mesdames, Messieurs, les élu(e)s,
Cher(e)s adhérent(e)s,
Mesdames, Messieurs,

Comme décidé par notre conseil d'administration, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale 2017 de l'association « Urgence Ligne Paris Orléans Limoges Toulouse » qui se tiendra :

Samedi 7 octobre 2017 de 9h à 13h
Palais des Congrès
Rue du Maquis (au dessus du parking du foirail)
46200 SOUILLAC

J'ai l'honneur de vous convier à cette assemblée générale. Nous remercions **M. Jean-Michel SANFOURCHE**, maire de Souillac, qui nous accueillera.

Nous attendons confirmation de la présence d'autres personnalités, élus, SNCF, Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM), etc.

En espérant que vous viendrez très nombreux pour poursuivre la bataille pour la modernisation et la promotion de notre ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, je vous adresse mes très sincères et amicales salutations.

Jean-Claude SANDRIER

Samedi 7 octobre 2017
Palais des Congrès
Rue du Maquis (au dessus du parking du foirail)
46 200 SOUILLAC

ASSEMBLEE GENERALE 2017

Ordre du Jour

- 8h30 - 9h Accueil des participants
- 9h Ouverture de l'Assemblée générale 2017
 Accueil de M. Jean-Michel SANFOURCE, maire de Souillac
- 9h10 Présentation du rapport d'activité
 Proposition d'actions
- 9h30 Discussion générale
- 10h45 Interventions des représentants de la SNCF et de la DGITM
 Echange
- 11h30 Interventions de M. Jean-Louis GIBELIN, Vice-président Région Occitanie
 M. Serge RIGAL, président du conseil départemental 46
 Mmes et MM. les parlementaires
 du représentant de l'Etat
- 12h Rapport financier, vote des cotisations, votes budgets 2017 et 2018
- 12H15 Vote de la résolution de l'Assemblée générale
- 12h40 Mot de clôture

A l'issue de l'Assemblée générale, un buffet Souillagais est offert par la municipalité de Souillac

14H30 Visite du parking espace multimodal à la gare de Souillac

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne munie d'un pouvoir régulier dans la limite d'un pouvoir par personne (article 10 des statuts).

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour vous faire représenter à cette assemblée. Seuls les membres à jour de leur cotisation seront admis à voter, ainsi qu'un bulletin d'adhésion à renvoyer au siège de l'association, 2 rue Galilée 18100 Vierzon, ou à remettre sur place le jour de l'assemblée générale.